



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Berthierville tenue le 6 février 2023 à 19 h 30 à laquelle sont présentes Mesdames les conseillères Isabelle Fontaine et Amélie Lebrun et Messieurs les conseillers Denis Darveau, Jean-François Frenière, Pierre Lahaie et Sylvain Destremes formant quorum sous la présidence de M. le maire Dominic Perreault.

Est également présente Madame Sylvie Dubois, directrice générale et greffière.

### A) CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire constate qu'il y a quorum.

### B) INSTANT DE RÉFLEXION ET ALLOCUTION DU MAIRE

Monsieur le maire invite les citoyens à un instant de réflexion et fait une brève allocution.

### C) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que le projet d'ordre du jour se décrit comme suit:

- A) Constatation du quorum
- B) Instant de réflexion et allocution du maire
- C) Adoption de l'ordre du jour
- D) Approbation de procès-verbaux
  - D.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2023
- E) Présentation des comptes et du registre des chèques
- F) Engagement de crédits
- G) Présentation de l'état des activités de fonctionnement
- H) Résolutions d'intérêt général
  - H.1 Rapport annuel sur l'application du règlement de gestion contractuelle
  - H.2 Hôtel de ville - Travaux d'aménagement / Octroi de contrats
  - H.3 Fourniture de services relative à l'entretien des espaces verts – Saison 2023 / Appel d'offres par voie d'invitation
  - H.4 Fourniture de services relative aux travaux de rapiéçage d'asphalte – Saison 2023 / Appel d'offres par voie d'invitation
  - H.5 Fourniture de services relative aux travaux de réfection de trottoirs et bordures – Saison 2023 / Appel d'offres par voie d'invitation
  - H.6 Propriété sise au 851-853 rue De Montcalm / Demande d'un permis de démolition – Avis d'intention au ministère de la Culture
  - H.7 Chambre de commerce et d'Industrie Berthier/D'Au-tray / Événement Berthi&Broue 2023
  - H.8 Entente d'échange de terrains de soccer avec la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier
  - H.9 Activité de soccer extérieur 2023 / Tarification pour les non-résidents
  - H.10 Personnel étudiant / Piscine municipale – Été 2023
  - H.11 Personnel étudiant / Camp de jour – Été 2023
  - H.12 Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées
- I) Dépôt de documents
- J) Rapport des services
- K) Avis de motion:
  - K.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement  
Règlement relatif à la fermeture et l'abolition d'une section de la rue Jacques-Cartier ayant le numéro de lot 6 513 627
  - K.2 Avis de motion  
Règlement relatif à la démolition d'immeubles
  - K.3 Dépôt du projet de règlement  
Règlement concernant la création d'une réserve financière pour la vidange des bassins des étangs aérés et la disposition des boues
- L) Adoption de règlement
  - L.1 Projet de règlement numéro 973 relatif à la démolition d'immeubles
- M) Affaires nouvelles
- N) Période de questions
- O) Levée de l'assemblée

2023-02-022



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

6 février 2023

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Isabelle Fontaine,  
Appuyé par la conseillère Amélie Lebrun,

ET RÉSOLU:

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté avec l'ajout du point suivant sous l'item  
« Affaires nouvelles »

M.1 Usine de filtration / Travaux de raccordement au réseau de fibre optique  
de la MRC de D'Autray

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**D) APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX**

**D.1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER  
2023**

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 16 janvier  
2023 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de  
la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Isabelle Fontaine,  
Appuyé par la conseillère Amélie Lebrun,

ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 16 janvier 2023.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**E) PRÉSENTATION DES COMPTES ET DU REGISTRE DES CHÈQUES**

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder au paiement de diverses dépenses reliées  
au fonctionnement des services municipaux;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Pierre Lahaie,  
Appuyé par le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU:

D'entériner le paiement des dépenses détaillées à la liste du journal des achats préparée  
et déposée en date du 3 février 2023 par le service de trésorerie, totalisant la somme de  
305 403,73 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**F) ENGAGEMENT DE CRÉDITS**

CONSIDÉRANT que dans le cours normal des opérations et de l'administration de la  
Ville, il y a lieu de procéder à l'acquisition de certains biens et services;

2023-02-023

Formules Municipales - No 4814-A-MG-O spécial

2023-02-024

2023-02-025



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

6 février 2023

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Pierre Lahaie,  
Appuyé par le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU:

D'autoriser le paiement des dépenses détaillées à la liste datée du 3 février 2023 déposée  
par le service de trésorerie, totalisant une somme de 359 491,84 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

### G) PRÉSENTATION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Les membres du conseil attestent du dépôt de l'état des activités de fonctionnement en date  
du 30 janvier 2023 déposé par le service de trésorerie.

### H) RÉSOLUTIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

2023-02-026

#### H.1 RAPPORT ANNUEL SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE

CONSIDÉRANT le règlement numéro 960 sur la gestion contractuelle adopté le 7 juin 2021  
par la Ville de Berthierville;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes, au moins  
une fois l'an, la municipalité dépose, lors d'une séance du conseil, un rapport concernant  
l'application dudit règlement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Pierre Lahaie,  
Appuyé par le conseiller Sylvain Destremes,

ET RÉSOLU :

De confirmer le dépôt du rapport annuel sur l'application du règlement de gestion  
contractuelle de la Ville de Berthierville pour l'année 2022.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2023-02-027

#### H.2 HÔTEL DE VILLE – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT / OCTROI DE CONTRATS

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'effectuer des travaux à l'hôtel de ville pour moderniser la  
salle de conférence ainsi que d'ajouter deux bureaux supplémentaires pour répondre aux  
besoins du personnel;

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville bénéficie d'un montant de 167 277 \$ dans le  
cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) et que le  
budget 2023 prévoit un montant pour défrayer le solde des dépenses encourues;

CONSIDÉRANT les plans réalisés par la firme Chrysalide Design pour l'aménagement de  
la salle de conférence et de deux nouveaux bureaux;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Jean-François Frenière,  
Appuyé par le conseiller Pierre Lahaie,



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

6 février 2023

ET RÉSOLU :

D'octroyer les contrats nécessaires à la réalisation des travaux d'aménagement de la salle de conférence ainsi qu'à l'ajout des deux bureaux tels que prévus aux plans déposés par la firme Chrysalide Design, à savoir :

- **Les Constructions Tremblay et Laplante** : Travaux d'aménagement au coût de 83 484,73 \$ plus les taxes applicables tel que détaillé à leur offre de service datée du 23 janvier 2023.
- **Chrysalide Design** : Frais de design pour la conception et plan technique au coût de 6 180 \$ plus les taxes applicables tel que détaillé à leur offre de service datée du 16 décembre 2022.
- **Chrysalide Design** : Frais de design pour la gestion des achats et suivi de chantier au coût de 3 000 \$ plus les taxes applicables tel que détaillé à leur offre de service datée du 16 décembre 2022.
- **Chrysalide Design** : Achat de mobilier et accessoires au coût de 24 206,40 \$ plus les taxes applicables tel que détaillé à leur offre de service datée du 16 janvier 2023.
- **Chrysalide Design** : Fourniture et installation du revêtement de plancher au coût de 15 555 \$ plus les taxes applicables tel que détaillé à leur offre de service datée du 16 décembre 2022.
- **Homier Luminaire** : Fourniture de divers luminaires et accessoires au coût de 6 427,50 \$ plus les taxes applicables tel que détaillé à leur offre de service datée du 11 décembre 2022.
- **Décors Véronneau** : Fourniture de décorations diverses au coût de 3 487,88 \$ plus les taxes applicables tel que détaillé à leur offre de service datée du 13 janvier 2023.

D'accorder aux Gestions Techniques M.D. inc. le contrat relatif à la division et à l'insonorisation du bureau 204 au coût de 9 890 \$ plus les taxes applicables tel que détaillé à leur offre de service datée du 26 janvier 2023.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2023-02-028

### H.3 FOURNITURE DE SERVICES RELATIVE À L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS - SAISON 2023 / APPEL D'OFFRES PAR VOIE D'INVITATION

CONSIDÉRANT que les travaux d'entretien des espaces verts municipaux sont confiés au secteur privé;

CONSIDÉRANT le règlement numéro 960 relatif à la gestion contractuelle ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,  
Appuyé par la conseillère Amélie Lebrun,

ET RÉSOLU :

D'autoriser un processus d'appel d'offres par voie d'invitation à l'égard de la fourniture de services relative à l'entretien des espaces verts pour la saison 2023.

D'inviter les entrepreneurs apparaissant au document annexé à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2023-02-029

### H.4 FOURNITURE DE SERVICES RELATIVE AUX TRAVAUX DE RAPIÉÇAGE D'ASPHALTE – SAISON 2023 / APPEL D'OFFRES PAR VOIE D'INVITATION

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à des travaux de rapiéçage d'asphalte pour l'année 2023;

CONSIDÉRANT le règlement numéro 960 sur la gestion contractuelle;





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

6 février 2023

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,  
Appuyé par la conseillère Amélie Lebrun,

ET RÉSOLU :

D'autoriser un processus d'appel d'offres par voie d'invitation pour la fourniture de services relative aux travaux de rapiéçage d'asphalte pour l'année 2023.

D'inviter les entrepreneurs apparaissant au document annexé à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2023-02-030

### H.5 FOURNITURE DE SERVICES RELATIVE AUX TRAVAUX DE RÉFECTION DE TROTTOIRS ET BORDURES – SAISON 2023 / APPEL D'OFFRES PAR VOIE D'INVITATION

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à des travaux de réfection de trottoirs et bordures pour la saison 2023;

CONSIDÉRANT le règlement numéro 960 sur la gestion contractuelle;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,  
Appuyé par la conseillère Amélie Lebrun,

ET RÉSOLU :

D'autoriser un processus d'appel d'offres par voie d'invitation pour la fourniture de services relative aux travaux de réfection de trottoirs et bordures pour la saison 2023.

D'inviter les entrepreneurs apparaissant au document annexé à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2023-02-031

### H.6 PROPRIÉTÉ SISE AU 851 - 853 RUE DE MONTCALM / DEMANDE D'UN PERMIS DE DÉMOLITION – AVIS D'INTENTION AU MINISTÈRE DE LA CULTURE

CONSIDÉRANT la demande datée du 25 janvier 2023 visant la démolition de l'immeuble sis au 851-853 rue De Montcalm à Berthierville afin de construire un immeuble à logement;

CONSIDÉRANT le projet de Loi 69 sanctionné le 1er avril 2021 dont l'article 138 stipule que : « Toute municipalité visée au premier ou au troisième alinéa de l'article 137 doit, au moins 90 jours avant la délivrance d'un permis ou d'un certificat d'autorisation relatif à la démolition d'un immeuble construit avant 1940, notifier au ministre de la Culture et des Communications un avis de son intention, accompagné de tout renseignement ou document requis par le ministre »;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Amélie Lebrun,  
Appuyé par le conseiller Sylvain Destrempe,



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

6 février 2023

ET RÉSOLU :

De notifier au ministère de la Culture et des Communications un avis d'intention de l'émission de permis de démolition pour la propriété sise au 851-853 rue De Montcalm à Berthierville.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2023-02-032

### H.7 CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE BERTHIER D'AUTRAY / ÉVÉNEMENT BERTHI&BROUE 2023

CONSIDÉRANT la lettre datée du 12 janvier 2023 déposée par la Chambre de Commerce et d'Industrie Berthier / D'Autray relative à la tenue du « BERTHI&BROUE 2023 » au parc Sainte-Geneviève le 3 juin 2023;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Jean-François Frenière,  
Appuyé par la conseillère Amélie Lebrun,

ET RÉSOLU :

D'autoriser le prêt du parc municipal Sainte-Geneviève pour la tenue du « BERTHI&BROUE 2023 » organisé le 3 juin prochain par la Chambre de Commerce et de l'Industrie Berthier / D'Autray.

D'autoriser la fermeture partielle de l'avenue Gilles-Villeneuve et des rues De Frontenac et Sainte-Geneviève dans le cadre dudit événement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2023-02-033

### H.8 ENTENTE D'ÉCHANGE DE TERRAINS DE SOCCER AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-GENEVIÈVE-DE-BERTHIER

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier possède un terrain de soccer et désire que celui-ci soit utilisé par les jeunes de sa municipalité ainsi que ceux provenant de l'Association de soccer de Berthier inc. et qu'en échange, la Ville de Berthierville n'impose pas de tarif de non-résident aux participants de leur municipalité qui désirent faire partie de ladite Association;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier s'engage à fournir et entretenir un terrain sécuritaire répondant aux normes en vigueur ainsi qu'à rendre accessibles leurs installations sanitaires;

CONSIDÉRANT que la présidente de l'Association de soccer de Berthier inc. confirme dans son courriel daté du 10 janvier 2023, l'utilisation du terrain de soccer à 9 de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier pour la saison 2023;

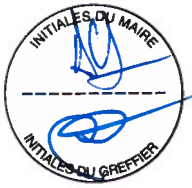
CONSIDÉRANT qu'il est à l'avantage de la population des deux municipalités d'accepter cette entente;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Jean-François Frenière,  
Appuyé par le conseiller Pierre Lahaie,

ET RÉSOLU :

De renouveler l'entente d'échange de terrains de soccer avec la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

6 février 2023

D'autoriser l'Association de soccer de Berthier inc. d'accepter l'inscription des jeunes provenant de la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier aux mêmes tarifs que les utilisateurs de Berthierville pour la saison 2023;

D'accepter que l'Association de soccer de Berthier prenne entente avec les représentants de chaque municipalité pour la planification des horaires d'utilisation des terrains de soccer pour la saison 2023.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2023-02-034

### H.9 ACTIVITÉ DE SOCCER EXTÉRIEUR 2023 / TARIFICATION POUR LES NON-RÉSIDENTS

CONSIDÉRANT l'accès aux non-résidents aux activités de soccer organisées par l'Association de soccer de Berthier inc. sur le territoire de Berthierville;

CONSIDÉRANT qu'une entente est intervenue avec la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier pour l'utilisation des terrains de soccer situés sur leur territoire;

CONSIDÉRANT que les utilisateurs provenant de l'extérieur de Berthierville et de Sainte-Geneviève-de-Berthier sont soumis à la tarification pour les non-résidents pour participer aux activités de soccer organisées par l'Association de soccer de Berthier inc.;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Jean-François Frenière,  
Appuyé par le conseiller Pierre Lahaie,

ET RÉSOLU :

D'autoriser la tarification décrite ci-dessous pour les non-résidents de Berthierville et de Sainte-Geneviève-de-Berthier à l'égard des activités de soccer extérieur pour l'année 2023 organisées par l'Association de soccer de Berthier inc., soit :

- 130 \$ - moins de 15 ans
- 150 \$ - 15 ans et plus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2023-02-035

### H.10 PERSONNEL ÉTUDIANT / PISCINE MUNICIPALE – ÉTÉ 2023

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville doit procéder à l'engagement de personnes salariées étudiantes pour le secteur de la piscine municipale pour la saison estivale 2023;

CONSIDÉRANT que la convention collective en vigueur prévoit un salaire de base auquel s'ajoutent des taux selon les compétences du personnel étudiant;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Jean-François Frenière,  
Appuyé par la conseillère Amélie Lebrun,

ET RÉSOLU :

D'autoriser l'embauche d'Émilie Croisetière à titre de personne salariée étudiante au poste de directrice de la piscine (coordonnatrice aquatique) aux conditions prévues à la convention collective en vigueur pour les périodes suivantes :

- Pour un maximum de 40 heures permettant la préparation, la planification et la formation en vue des activités de la piscine 2023, et ce, pour la période se situant entre le 13 février et le 25 juin 2023;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

6 février 2023

- Pour un maximum de 40 heures par semaine pour la période se situant entre le 26 juin et le 18 août 2023. Le poste inclut également la responsabilité d'assurer le suivi de l'ensemble des activités de la piscine, la gestion du personnel ainsi que donner des cours de natation et exercer la surveillance.

D'autoriser l'embauche des étudiants énumérés ci-dessous à titre de personnes salariées étudiantes pour la surveillance de la piscine municipale pour la période se situant entre le 26 juin et le 18 août 2023, et ce, aux conditions prévues à la convention collective en vigueur, à savoir :

- **Béatrice Corriveau et Marie-Sarah Berthiaume** à titre de surveillant-sauveteur, pour un maximum de 40 heures par semaine. Le poste inclut également la tâche de donner des cours de natation selon les besoins et les niveaux de compétence;

D'autoriser un maximum de 20 heures permettant la préparation, la planification et la formation en vue des activités de la piscine 2023, et ce, pour la période se situant entre le 13 février et le 25 juin 2023.

D'autoriser l'ajout d'heures au nombre prévu à l'horaire régulier pour les besoins de formation spécifique ou d'augmentation des heures d'ouverture de la piscine municipale au cours de la saison 2023.

D'autoriser la directrice des loisirs à procéder au recrutement de deux (2) personnes salariées étudiantes au poste de surveillant-sauveteur et de deux autres personnes au poste d'assistant-sauveteur afin de répondre aux besoins du service de la piscine municipale pour la saison 2023.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-02-036

#### H.11 PERSONNEL ÉTUDIANT / CAMP DE JOUR – ÉTÉ 2023

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à l'engagement de personnes salariées étudiantes pour combler les postes assurant l'organisation et l'animation du camp de jour de la saison estivale 2023 regroupant dix (10) moniteurs, un (1) assistant-moniteur, trois (3) accompagnateurs et un (1) coordonnateur;

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville désire offrir un camp de jour régulier et intégré pour répondre aux besoins des jeunes ayant complétés leur maternelle 4 ans et ce, jusqu'à 12 ans;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Jean-François Frenière,  
Appuyé par la conseillère Amélie Lebrun,

ET RÉSOLU :

D'autoriser l'embauche des étudiants énumérés ci-dessous à titre de personnes salariées étudiantes pour l'organisation et l'animation du camp de jour 2023 pour la période se situant entre le 26 juin et le 18 août 2023, et ce, aux conditions prévues à la convention collective en vigueur, à savoir :

- **Maude-Émilie Hébert, Marie-Soleil Lasalle, Rosalie Moreau, Noah Morval-Levac et Julie Pucella** à titre de monitrices et moniteur, pour un maximum de 40 heures par semaine;

D'autoriser un maximum de 48 heures permettant la préparation, la planification et la formation, et ce pour la période se situant entre le 13 février et le 25 juin 2023.

D'autoriser l'embauche de **Marie Coutu-Drainville** à titre de personne salariée étudiante au poste de coordonnatrice aux conditions prévues à la convention collective en vigueur pour les périodes suivantes :





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

6 février 2023

- Pour un maximum de 165 heures permettant la préparation, la planification et la formation, et ce pour les périodes se situant entre le 13 février et le 25 juin 2023 ainsi qu'entre le 19 août et le 1<sup>er</sup> septembre 2023.
- Pour un maximum de 40 heures par semaine pour la période se situant entre le 26 juin et le 18 août 2023.

D'autoriser la directrice des loisirs à procéder au recrutement de personnes salariées étudiantes pour compléter l'équipe afin de répondre aux besoins du camp de jour pour la saison estivale 2023, à savoir :

- 1 personne au poste d'assistante-coordonnatrice
- 5 personnes au poste de moniteur
- 3 personnes au poste d'accompagnateur-moniteur (selon le besoin).

D'autoriser la dépense nécessaire à la formation de tout le personnel étudiant du camp de jour afin d'être en mesure de bien répondre à la clientèle visée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2023-02-037

### H.12 PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AU LOISIR DES PERSONNES HANDICAPÉES 2023-2024

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) met à la disposition des instances responsables du loisir des personnes handicapées une aide financière pour le soutien à l'accompagnement visant à favoriser l'accessibilité du loisir aux personnes handicapées ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville offre l'activité de camp de jour aux enfants en saison estivale et doit embaucher du personnel d'accompagnement ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Jean-François Frenière,  
Appuyé par la conseillère Isabelle Fontaine,

ET RÉSOLU :

D'autoriser la trésorière, à présenter et à signer, pour et au nom de la Ville de Berthierville, une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées applicable à l'embauche du personnel étudiant d'accompagnement pour les activités du camp de jour de la saison 2023.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

#### I) DÉPÔT DE DOCUMENTS

Aucun document.

#### J) RAPPORT DES SERVICES

- Aucun document.

#### K) AVIS DE MOTION



## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

6 février 2023

No de résolution  
ou annotation

2023-02-038

- K.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT**  
**Règlement relatif à la fermeture et l'abolition d'une section de la rue Jacques-Cartier ayant le numéro de lot 6 513 627**

Avis de motion est donné par la conseillère Isabelle Fontaine qu'elle entend proposer, lors d'une prochaine séance, un règlement intitulé : « Règlement relatif à la fermeture et l'abolition d'une section de la rue Jacques-Cartier ayant le numéro de lot 6 513 627 ».

La conseillère Isabelle Fontaine dépose le projet de règlement numéro 972 intitulé « Règlement relatif à la fermeture et l'abolition d'une section de la rue Jacques-Cartier ayant le numéro de lot 6 513 627 ».

2023-02-039

- K.2 AVIS DE MOTION**  
**Règlement relatif à la démolition d'immeubles**

Avis de motion est donné par le conseiller Sylvain Destrempe qu'il entend proposer, lors d'une prochaine séance, un règlement intitulé : « Règlement relatif à la démolition d'immeubles ».

2023-02-040

- K.3 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT**  
**Règlement concernant la création d'une réserve financière pour la vidange des bassins des étangs aérés et la disposition des boues**

La conseillère Isabelle Fontaine dépose le projet de règlement numéro 974 intitulé « Règlement concernant la création d'une réserve financière pour la vidange des bassins des étangs aérés et la disposition des boues. ».

- L) ADOPTION DE RÈGLEMENT**

2023-02-041

- L.1 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 973**  
**Règlement relatif à la démolition d'immeubles**

CONSIDÉRANT la volonté des élus d'encadrer la démolition d'immeuble sur l'ensemble du territoire;

CONSIDÉRANT l'obligation, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), de resserrer le contrôle des démolitions par les municipalités locales;

CONSIDÉRANT que l'adoption et le maintien en vigueur d'un règlement de démolition par une municipalité locale sont obligatoires en vertu des articles 148.0.2 et 76 de la LAU;

CONSIDÉRANT l'obligation de se doter d'un règlement régissant la démolition d'immeubles d'ici le 1er avril 2023;

CONSIDÉRANT la conformité du règlement au plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que le document ci-dessous identifié demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était ici reproduit au long;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Sylvain Destrempe,  
Appuyé par la conseillère Amélie Lebrun,

ET RÉSOLU :

D'adopter le projet de règlement numéro 973 ayant pour titre : « Règlement relatif à la démolition d'immeubles ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

6 février 2023

2023-02-042

### M) AFFAIRES NOUVELLES

#### M.1 USINE DE FILTRATION / TRAVAUX DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU DE FIBRE OPTIQUE DE LA MRC DE D'UTRAY

Il est proposé par la conseillère Isabelle Fontaine,  
Appuyé par le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense n'excédant pas 25 000 \$ plus les taxes applicables pour la réalisation des travaux de raccordement de l'usine de traitement d'eau potable au réseau de fibre optique de la MRC de D'Autray.

D'autoriser une appropriation à l'excédent non affecté pour le financement des dépenses générées par lesdits travaux tout en déduisant le montant de 8 000 \$ prévu au budget 2023.

### N) PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire Dominic Perreault, assisté des membres du conseil et de la directrice générale et greffière, répond aux questions des citoyens présents à la séance.

2023-02-043

### O) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que tous les sujets de l'ordre du jour ont été discutés.

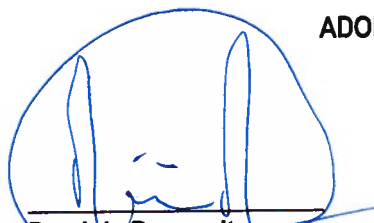
EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,  
Appuyé par le conseiller Jean-François Frenière,

ET RÉSOLU:

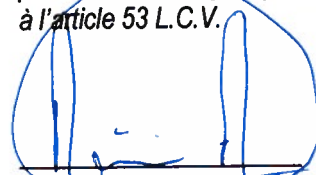
DE lever la séance ordinaire à 20 h 22.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

  
Dominic Perreault  
Maire

  
Sylvie Dubois  
Directrice générale et greffière

*Je, Dominic Perreault, approuve toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.*

  
Dominic Perreault  
Maire



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

**ANNEXE**

### **H.3 LISTE DES ENTREPRENEURS INVITÉS**

#### **Pour la fourniture de services relative à l'entretien des espaces verts**

- Olinet
- Les Pelouses M. Hénault
- 9361-2612 Québec inc. / Dauphin Multi-Services
- Lefebvre Multi Services inc.





No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Berthierville

**ANNEXE**

**H.4 LISTE DES ENTREPRENEURS INVITÉS**

**Fourniture de services relative aux travaux de rapiéçage d'asphalte**

- Marion Asphalte
- Pavage Rocheleau inc.
- Asphalte Général inc.
- Pavage JD inc.
- Pavage Gravel inc.
- Pavco Pavage et Excavation



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

ANNEXE

### H.5 LISTE DES ENTREPRENEURS INVITÉS

#### Fourniture de services relative aux travaux de réfection de trottoirs et bordures

##### Saison 2022

- Trottoir Joliette inc.
- Cimentier Laviolette inc.
- BDL Bordure et Trottoir inc.